



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 74375

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes rencontrés par des personnes atteintes d'arthrose et d'autres problèmes de santé qui rendent la marche difficile, pour se déplacer en ville, notamment en utilisant leur voiture personnelle. Souvent, le handicap de ces personnes n'est pas assez important pour être reconnu par la Cotorep, permettant ainsi à ces personnes de bénéficier des autorisations nécessaires pour stationner sur les emplacements réservés. Afin de venir en aide à ces personnes et leur permettre ainsi de rompre un peu leur isolement, il lui demande si une adaptation de la réglementation relative à l'attribution d'une autorisation de stationner sur des emplacements réservés ne pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74375

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1504